



Avec le soutien du Département de l'Aude



Etude préalable pour la création d'un réseau de fermes maraîchères bio sur le territoire des Corbières et du Minervois

Propositions pour un futur Plan Alimentaire Territorial

Le plan d'action : huit propositions dont trois de première priorité.

Notre étude préalable débouche sur huit propositions d'actions qui s'inscrivent de manière très cohérente dans les objectifs du Plan Alimentaire Territorial du Département de l'Aude.

Parmi ces propositions, trois d'entre elles nous apparaissent prioritaires et structurantes. Elles constituent les fondations de ce plan d'action.

Leur réussite dépendra de l'engagement clair et déterminé de notre Communauté de Communes et des municipalités qui y participent.

Si cet engagement est au rendez-vous, nous pourrons engager dès le premier semestre 2021, l'étude détaillée de leur préfiguration, de leur planification et de leur financement.

Pour chacun de ces trois projets structurants, nous présenterons donc, en bleu ci-dessous, une ébauche de contenu et de timing pour les études détaillées à entreprendre à partir de janvier 2021.

L'équipe mise en place par Terre de Liens et le Département de l'Aude, (constituée de bénévoles Terre de Liens soutenus par la mission de Marine Mertz, future ingénieure agronome en contrat de professionnalisation) pourra, au départ, impulser et constituer la cheville ouvrière de ces travaux d'étude détaillée jusqu'à mars / avril 2021.

Les travaux de cette équipe continueront entre avril et septembre 2021 en s'orientant vers une fonction de soutien pour le lancement opérationnel de ces trois projets, progressivement pris en charge par les organisations qui les piloteront de manière pérenne.

En conséquence, parallèlement à la réalisation de ces études détaillées, la CCRLCM et les municipalités participantes à ces projets devront se structurer (à l'image de ce qui a été fait par le Grand Narbonne par exemple), pour prendre le relais et assurer la mise en œuvre effective de ces projets durant leur mandature. Structuration qui devrait se concrétiser par la nomination d'élus référents pour ces projets et la prise de fonction de chargé.e(s) de mission compétent.e(s) pour piloter leur mise en œuvre.

Les cinq autres propositions, s'appuyant sur ces trois projets prioritaires, pourront se déployer parallèlement et progressivement. **Nous indiquerons également en bleu les actions qui pourraient être engagées concrètement, pour chacune d'entre elles dans les mois à venir.**

14 / Le plan d'action : les trois projets prioritaires.

14.1 / Inventorier et protéger les terrains propices au maraîchage et à l'arboriculture.

Cette action devrait être menée par chaque ville ou village souhaitant participer au projet, Il est souhaitable qu'elle soit coordonnée avec les actions engagées par plusieurs partenaires territoriaux (SAFER, département, CUMA...) pour identifier et valoriser les friches.

Pour le maraîchage, il est intéressant de privilégier une approche par « spots de proximité » cohérents, sur un ou plusieurs villages (par exemple une approche par zone d'irrigation, par proximité avec des installations maraîchères existantes ou par CUMA comme c'est le cas pour les « 3F »...). Cette approche par « spots de proximité » permettrait, par la suite, de mutualiser plus facilement certains moyens de production et dispositifs de distribution.

Ce travail d'identification des parcelles favorables au maraîchage peut apparaître long et fastidieux, il convient donc de l'aborder avec méthode et pragmatisme. Certaines communes ont commencé ce travail et Terre de Liens a mené plusieurs expériences en la matière.

Un des premiers résultats de notre étude pourrait être d'établir, sur la base de ces expériences, un guide méthodologique visant à faciliter ce travail et à bien définir les résultats attendus.

Enfin, ce travail d'identification doit déboucher sur un travail de protection de ces espaces maraîchers qui sont précieux pour le futur de notre territoire.

Cette protection peut prendre plusieurs aspects. Elle peut passer par l'acquisition du foncier concerné par les collectivités locales, par la Safer ou par Terre de Liens dans le but d'y installer de nouveaux porteurs de projets. Ces terrains pourront également faire l'objet de mesures de protection dans les PLU et autres futurs SCOT du territoire. Ces différentes mesures juridiques de protection devront être examinées en détail pour pouvoir être mises en œuvre de manière effective.

Les travaux à mener durant l'étude détaillée et les objectifs poursuivis seront les suivants :

- L'étude préalable nous a permis d'identifier plusieurs expériences visant à la veille et à la protection foncière :

- Les projets de protection foncière mis en œuvre par la Safer sur notre territoire,
- Le projet de veille foncière mis en œuvre sur la région Narbonnaise,
- Le projet d'identification et de valorisation des friches engagé par la CUMA sur les 3F : Ferrals, Fontcouverte, Fabrezan,
- La méthodologie Terre de Liens utilisée à Capestang,
- Le projet de veille foncière mis en place opérationnellement par le Territoire Cœur Entre Deux Mers en Aquitaine avec mise en application sur 5 communes pilotes.

Nous analyserons donc l'organisation de ces expériences dans leurs différentes dimensions : organisation des équipes projets, méthodologie de travail, formalisation des livrables, outils cartographiques utilisés...

- Ces travaux déboucheront sur la rédaction d'un « guide pratique » de quelques pages. Il permettra d'unifier la méthodologie d'approche pour les différentes municipalités participantes (en matière d'organisation humaine, de planification, d'outils cartographiques, de livrables attendus...)

- Il faudra ensuite analyser et synthétiser les possibilités concrètes de protection : acquisition préventive, protection de destination dans les SCOTs et PLUs, création de Zones Agricoles Protégées (voir sur ce point plusieurs expériences concrètes présentées dans la plateforme RECOLTE qui vient d'être mise en place en partenariat entre Terre de Liens et l'INRAE)...

Ces travaux seront menés dans le cadre du contrat d'objectif passé entre Terre de Liens et le Département de l'Aude. Ils seront mis à disposition de l'ensemble des collectivités locales et acteurs participant au Projet Alimentaire Territorial du Département.

Des contacts seront pris avec les acteurs pouvant participer aux projets concrets de veille foncière qui en découleront (Chambre d'Agriculture, SAFER, CUMA, BIOCIVAM, Terre de Liens...). Ces contacts permettront de valider avec eux la nature et les conditions de leur contribution éventuelle.

Ce « guide pratique de la veille foncière » pourrait être finalisé d'ici mars 2021.

Il est donc important, que d'ici le mois de Mars, un ou deux groupe(s) de communes pilotes de la CCRLCM constituent les « équipes » qui prendront en charge les travaux concrets

d'identification des espaces fonciers adaptés à notre projet avec, jusqu'à septembre 2021, l'aide opérationnelle de l'équipe PAT11 / Terre de Liens.

Ce (ou ces) groupes de communes pilotes devraient être constitués sur des « spots cohérents » par exemple : un « spot » sur les 3F en synergie avec le projet des CUMA, un « spot » sur les zones irrigables autour de Luc sur Orbieu / Boutenac / Ornaisons.

Un « spot » sur les zones irrigables bénéficiant de l'eau de l'Aude sur la zone Cruscades, Lézignan, Argens, Canet d'Aude, Rayssac d'Aude... pourrait être aussi particulièrement intéressant dans la perspective de création d'un Espace Test ou d'espaces de maraîchage en amont des cantines scolaires....

14.2/ Création d'un « Espace Test » de maraîchage

Notre étude montre que la création d'un « Espace Test » jouant un rôle de « couveuse d'entreprises » pour nos futures fermes maraîchères est un élément central pour impulser notre action.

Cet espace test permettrait tout d'abord de créer cinq ou six hectares de maraîchage biologique supplémentaires, à court terme, pour notre territoire. Conçu en « archipel », il offrirait aux maraîchers, en cas de validation de leur projet d'entreprise, de s'installer définitivement sur les terrains qu'ils occupaient durant leur période de test. Charge alors à l'« Espace Test » de se pérenniser en trouvant de nouveaux terrains pour installer de futurs porteurs de projet, ceci en s'appuyant sur les actions de « veille foncière » mises en œuvre sur le territoire.

C'est ainsi que cet « Espace Test » pourrait devenir un moteur et un ferment efficace pour la création d'un « écosystème » de maraîchage biologique sur notre territoire.

Cet « Espace Test » serait aussi un « moteur de communication » précieux pour intéresser et attirer sur notre territoire les « porteurs de projets » mais aussi les investisseurs intéressés par cette filière.

Si la CCRLCM souhaite s'engager opérationnellement dans ce projet, l'étude de sa préfiguration pourra commencer dès janvier 2021 :

Nous proposons qu'elle soit co-pilotée par la mission PAT11/Terre de Liens et par MP2 Environnement, association d'insertion lézignanaise qui, au travers de son activité de maraîchage biologique, dispose à la fois d'une expertise agronomique, d'une capacité d'encadrement et de possibilités intéressantes de mutualisation des moyens de production.

D'une part, l'expertise de MP2 Environnement sera très utile durant cette étude de préfiguration et d'autre part, si cette étude débouche sur un montage technique et financier cohérent vis à vis de ses perspectives de développement, MP2 Environnement pourrait devenir le « moteur opérationnel » du projet dans une optique de diversification de ses activités.

- Cette étude de préfiguration commencera par l'analyse des différentes solutions de montage opérationnel et de financements possibles pour un Espace Test dans notre région. Elle sera essentiellement basée sur des contacts avec :

- le RENETA (Réseau National des Espaces Tests Agricoles) qui pourront nous aider à connaître les différents scénarios opérationnels de mise place d'Espace Test en matière d'organisation humaine, de pilotage, d'identification des acteurs, de dimensionnement des ressources humaines nécessaires, d'évaluation des budgets d'investissement et de fonctionnement et d'identification des origines possibles pour ces financements,
- le Grand Narbonne pour connaître en détail l'organisation de leur projet d'espace Test : organisation humaine, acteurs impliqués et nature de leur contribution effective, dimensionnement des budgets et nature des financements,
- et enfin « Graines de Paysans » pour investiguer en détail les mêmes sujets.

- Durant cette étude de préfiguration, des contacts seront pris avec l'ensemble des acteurs pouvant participer à ce projet d'Espace Test : Chambre d'Agriculture, Biocivam, ADEAR11, Terre de Liens... Ces contacts permettront de valider avec eux la nature de leur contribution éventuelle et leurs conditions tant opérationnelles que financières.

- C'est selon les conclusions que nous tirerons de ces contacts que nous déciderons de proposer un ou plusieurs scénarios de mise en place en matière de pilotage du projet, de propriété foncière des terrains et de contribution opérationnelle des différents acteurs.

Cette étude de préfiguration pourrait être réalisée d'ici fin mars afin que les choix et les décisions de mise en œuvre puissent être effectués à partir d'avril 2021.

- Une fois ces décisions prises, le processus d'identification puis d'acquisition du foncier pourra être lancé en liaison avec le projet de « veille foncière » mis en œuvre sur le territoire. Simultanément les procédures relatives à l'obtention des financements pourront être initiées.

14.3/ Créer des espaces de maraîchage bio en amont des cantines scolaires

L'autre proposition centrale pour développer le maraîchage sur notre territoire consiste à créer, de manière volontariste, des espaces de maraîchage biologique dédiés à l'approvisionnement des cantines scolaires sur le territoire.

Les projets décrits dans cette étude montrent que c'est possible. Ils montrent surtout qu'une telle politique, qui s'intéresse à la qualité de la nourriture offerte à nos enfants et qui leur permet de voir évoluer, au fil des saisons, les jardins qui les nourrissent, est un puissant vecteur d'éducation, de lien social et d'accès concret à un nouveau degré de citoyenneté.

Nous avons la chance, d'avoir sur notre territoire, grâce au partenariat établi entre MP2 Environnement et le Collège Anglade (75.000 repas par an) un projet concret de ce type qui, en avance sur son temps, a pour objectif de nourrir les enfants du collège avec des produits frais, biologiques, arrivant « bruts » en cuisine, non industriellement préparés ni surgelés et très majoritairement produits par un espace maraîcher bio et local.

Le but de notre projet sera de généraliser cette pratique aux deux autres dispositifs de cantines scolaires importantes du territoire. En premier lieu la cantine centrale (240.000 repas par an) qui fournit les repas des crèches, des écoles primaires et du portage des repas à domicile, en second lieu, la cantine commune au lycée Ernest Ferroul et au collège Rosa Parks.

Généraliser de telles pratiques, qui redonnent qualité et sens à l'alimentation, exige de développer des espaces de production dédiés dont les plans de culture sont conçus pour « coller » aux besoins des cantines qu'ils vont approvisionner.

La cantine centrale fait l'objet d'une DSP (Délégation de Service Public) concédée au prestataire Elios qui, conformément aux orientations réglementaires, a, d'ores et déjà, engagé un mouvement vers une alimentation plus « végétale », utilisant plus de produits d'origine biologique ou sous label de qualité.

A la demande de la CCRLCM, nous n'avons pas pu, dans le cadre de l'étude préalable, prendre connaissance de manière plus précise des volumes et du mode de fonctionnement et d'approvisionnement mis en place par Elios dans le cadre de la DSP. Ces contacts avec les responsables administratifs de la CCRLCM et avec Elios ont été différés pour faire face à des sujets plus urgents relatifs au lancement du « nouveau » service de la cantine centrale vis-à-vis des écoles et crèches du territoire.

En tout état de cause, il est clair que la mutation que nous proposons entraînera, à terme, des changements significatifs dans ce mode de fonctionnement et d'approvisionnement. Ces changements ne sont pas forcément contradictoires avec la DSP, ils conduiront par contre sûrement à une nouvelle définition de son fonctionnement qui pourrait être contractualisée dans le cadre de son éventuel renouvellement.

Sur ce point, tout dépendra de la position d'Elior vis-à-vis de ce projet. Il peut constituer, pour cette entreprise une excellente opportunité de « projet pilote » expérimentant de nouveaux modes d'approvisionnement et de fonctionnement. Ce projet pilote pouvant les aider à définir une « nouvelle offre » à destination des nombreuses collectivités locales qui envisagent la « remunicipalisation » de leurs cantines dans le but de les faire fonctionner à partir de produits frais et non transformés, très majoritairement biologiques et produits localement.

Si la CCRLCM souhaite s'engager dans ce projet, l'étude de sa préfiguration pourra commencer dès janvier 2021 et présenter ses conclusions entre avril et mai 2021.

- Cette étude de préfiguration commencera par la prise de connaissance (en collaboration avec la CCRLCM et Elior) des volumétries et modes de fonctionnement actuels la cuisine centrale :

- volumétrie et répartition calendaire des repas selon les différents canaux (crèches, écoles, centres aérés, portage à domicile)
- pourcentage et origine des produits bio et des produits sous label de qualité,
- pourcentage et origine des produits locaux (région, département, de proximité immédiate ?)
- proportions produits bruts / produits transformés, et produits frais / produits surgelés,
- connaissance et utilisation de la plateforme Agrilocal ?

- Une rencontre sera organisée avec les responsables de la cantine du lycée Ernest Ferroul et du collège Rosa Parks afin de voir si la Région Occitanie souhaite s'engager dans le projet que nous proposons. Si oui, nous organiserons avec eux, la prise de connaissance des volumétries et du fonctionnement actuel de leur cantine.

- Sur ces bases, nous analyserons de manière macroscopique la demande des cantines (volumes d'approvisionnement attendus par type de produits en fonction des saisons) ce qui nous permettra d'évaluer un premier dimensionnement des surfaces maraîchères requises en amont.

Pour nous guider dans ce travail, nous analyserons de manière plus détaillée l'expérience de Mouans Sartoux, qui, dans des conditions climatiques proches des nôtres, assure, depuis plusieurs années maintenant, avec quelques hectares de maraîchage, l'approvisionnement des 135.000 repas annuels servis dans ses cantines scolaires.

Les approvisionnements du collège Anglade de Lézignan et du collège de Belvez en Dordogne pourront également être analysés plus finement et servir de référence au dimensionnement des surfaces maraîchères requises en amont.

Cette étude devra également définir les modes d'écoulement de la production de ces nouvelles surfaces maraîchères en dehors des périodes scolaires.

- Sur ces bases, il faudra proposer et étudier différents scénarios de mise en œuvre : maraîchage en régie « Communauté de communes » ? Convention de production avec des maraîchers privés ? Avec l'Espace Test ? Avec un organisme d'insertion type MP2 Environnement ?

- Enfin, une fois ces fonctionnements validés, il faudra organiser l'identification et l'acquisition du foncier en lien avec la « veille foncière » mise en œuvre sur le territoire.

15 / Le plan d'action : les cinq autres propositions.

15.1 / Développer les exploitations existantes et en créer de nouvelles.

Les nombreux contacts tissés lors de l'étude préalable nous ont permis d'identifier plusieurs entreprises de maraîchage d'installation récente, en cours d'installation ou en projet. Plusieurs d'entre elles peuvent avoir besoin soit de consolidation de leurs activités existantes, soit d'aide pour de nouveaux développements (extension foncière par exemple, financements participatifs...).

Nous avons également identifié quelques porteurs de projets en recherche de terrains ou opportunités de transmission / développement d'exploitations existantes.

Ces différents projets et opportunités seront étudiés, suivis et soutenus, chaque fois que nous serons en mesure de le faire, dans les mois à venir.

Nous espérons également que la campagne de communication que nous allons engager pour diffuser la présente étude (par voie de presse, par le « bouche à oreille », par des réunions publiques ou par sa publication sur les réseaux sociaux...) aura un effet positif sur la sensibilisation du public et multipliera l'identification d'opportunités intéressantes pour notre action : identification de foncier disponible, arrivée de nouveaux porteurs de projets, anticipation de la préparation de dossiers de transmission...

15.2 / Extension des dispositifs de distribution

En favorisant l'implantation d'une ferme ou d'une « micro-ferme » en maraîchage biologique sur leur commune, de très nombreux villages pourraient rendre accessibles à leurs habitants une offre de produits alimentaires de qualité vendus sur le domaine ou dans le village. Ces nouvelles fermes constituent des moteurs précieux de convivialité et de lien social.

Mais, si l'on vise un développement significatif de la filière, il faut, dans la foulée de la création de nouveaux espaces de production, ouvrir progressivement de nouveaux débouchés de distribution dans nos villes et villages :

- distribution sur les lieux de production, dans les épiceries et les marchés des villages...
- distribution par « épiceries ambulantes » ou « drive fermier » avec passage de commandes par internet ou téléphone.
- la création d'un magasin de producteurs bio, doté éventuellement d'un restaurant, aurait beaucoup de sens comme outil de revitalisation du centre ville de Lézignan. Ce projet véhiculerait une image très positive de la ville et serait un vecteur précieux d'attractivité touristique
- la création d'AMAPs en zone rurale ou urbaine
- la participation de nos producteurs aux dispositifs de distribution bio en zone urbaine : Biocoop, magasins de producteurs sur Narbonne et Carcassonne, « La ruche qui dit oui »...

Pour le court terme, il semble prématuré de concevoir un programme de développement « ex-nihilo » de nouveaux canaux de distribution alors que le réseau de production est encore trop faible en volume. Nos actions en la matière devront donc être « opportunistes » pour renforcer et consolider les réseaux de distribution actuels au fur et à mesure de l'installation des nouvelles fermes ou de l'extension des fermes existantes. Et nous serons également attentifs aux éventuels projets de municipalités souhaitant soutenir la distribution de produits maraîchers bios et locaux dans leurs villages.

15.3/ Développer la variété de la production maraîchère bio sur le territoire

S'il est facile de trouver, en production locale, des courgettes, aubergines et tomates bio, en été sur nos marchés, puis, plus tard, des kiwis ou des potimarrons bio, il n'est pas forcément simple d'y trouver, en saison, des fraises, des asperges ou même, comble pour une région viticole, des raisins bio.

Pour faire évoluer cette situation, il serait intéressant de réaliser une étude de « meilleure proximité » des productions bio du territoire. Elle permettrait de localiser, produit par produit les producteurs bio les plus proches de Lézignan. Cette « analyse de proximité » permettrait d'orienter nos futurs porteurs de projet vers des « créneaux de production locale » actuellement déficitaires. Ceci donnerait de nouveaux débouchés aux producteurs et les consommateurs accéderaient, de ce fait, à une offre locale biologique beaucoup plus complète et diversifiée.

Il serait intéressant d'investiguer avec le Biocivam, les modalités de réalisation d'une telle étude et la mise à disposition de ses résultats grâce à un logiciel interactif sur internet. Cet outil, très utile pour le consommateur final, mais aussi pour les producteurs en recherche de diversification pertinente, aurait l'avantage d'être générique et de pouvoir être mis en place dans d'autres contextes géographiques. Dans notre département, ce serait très pertinent pour Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary...

15.4/ Développer un programme de R&D en permaculture méditerranéenne...

Nos échanges avec notre panel de producteurs nous montrent, et c'est heureux, que plusieurs approches agronomiques du maraîchage sont possibles sur notre territoire. Toutes méritent d'être suivies et accompagnées par les centres de formation et de recherche agricoles pour que leurs pratiques soient progressivement améliorées aux plans agronomique et écologique.

En particulier, il serait intéressant et porteur pour notre territoire de développer, à moyen terme, un programme de recherche, d'expérimentation et de formation en permaculture méditerranéenne, en partenariat avec les maraîchers du territoire qui se lancent aujourd'hui dans l'aventure.

15.5/ Développements agricoles et gestion écologique de l'eau

Plusieurs projets d'aménagement des rivières ou de gestion de la ressource en eau du territoire vont être étudiés dans les années à venir (*voir ci-dessus pages 13 et 14*).

Ils visent à limiter les risques d'inondations, à doter le territoire de nouveaux dispositifs d'irrigation voire à créer de nouveaux espaces récréatifs. Ce sont souvent des projets au long cours, mais ils n'en restent pas moins fondamentaux pour l'aménagement de notre territoire.

Quasiment tous devraient inclure un volet de développement maraîcher ou arboricole, profitant de l'accès à l'eau, en particulier, sur des « zones d'expansion » où le risque d'inondation n'est pas trop « destructif ».

Par ailleurs, si nous voulons développer le maraîchage sur notre territoire, il va falloir adapter les dispositifs d'irrigation actuels aux besoins spécifiques des entreprises de maraîchage. La plupart de ces dispositifs d'irrigation ont été conçus pour les besoins de la viticulture (apport d'eau essentiellement estival, sur de grandes superficies). Le maraîchage a, quant à lui besoin d'une ressource en eau plus importante rapportée à l'ha irriguée, mais beaucoup moins importante en valeur totale, car les surfaces en jeu sont considérablement plus faibles.

16 / Diffusion de l'étude préalable et perspectives...

La présente étude préalable nous a permis de proposer les grands axes d'un programme d'action qui pourrait faire de notre territoire un lieu pilote exemplaire dans notre région...

Nous avons présenté notre démarche à de nombreux partenaires potentiels : la Chambre d'Agriculture, l'ADEAR, la maison paysanne, MP2, le SMMAR, les CUMA, le Biocivam, la Safer... et pris connaissance de leurs activités. Nous avons également rencontré de nombreux élus. Tous ces acteurs du territoire ont jugé cette approche pertinente et nous ont beaucoup aidés à focaliser nos travaux, leur contribution a donc été déterminante.

La publication de la présente pré-étude et de ses conclusions fera l'objet de présentations dans la presse, sur les réseaux sociaux ou à l'occasion de réunions publiques.

L'objectif de cette diffusion et de ces rencontres sera d'accélérer la prise de conscience et la mobilisation de tous les acteurs (nos concitoyens, nos élus, nos associations agricoles environnementales, éducatives...) pour promouvoir une alimentation garante de la santé humaine, produite localement avec des techniques agronomiques favorables à la biodiversité et respectueuses de la vie biologique des sols.

Ces travaux montrent que cette transition est possible si elle s'inscrit dans une volonté politique claire.

Si nos élus s'engagent pour mettre en œuvre les propositions prioritaires de cette pré-étude, nous pourrons lancer concrètement ces projets.

Ils transformeront durablement et positivement la physionomie de notre territoire et seront des ambassadeurs très efficaces pour y attirer de nombreux porteurs de projet et de nouveaux investisseurs.